

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 4 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DGRI 51 Protocole d'accord avec Ruta'N Medellin en prévision du Sommet Cities for Life.

M. Patrick KLUGMAN, M^{me} Dominique VERSINI et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un protocole d'accord avec avec Ruta'N Medellin ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission, et Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Le protocole d'accord entre la Ville de Paris et l'organisme Ruta'N Medellin, dont le texte est joint à la présente délibération, en prévision du Sommet Cities for Life à l'Hôtel de Ville, est validé.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO